

## i 2 S

Société Anonyme au capital de 1 365 133€

Siège social : 28-30, rue Jean Perrin

33608 PESSAC Cedex

R.C.S : BORDEAUX 315 387 688

Rapport du commissaire aux comptes  
sur la réduction du capital  
Assemblée générale du 27 juin 2016 résolution n°8

Exercice clos le 31/12/2015

**Rapport réduction du capital en application de l'article L. 225-209  
(annulation d'actions achetées – délégation à l'organe compétent)**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Bordeaux, le 26 mai 2016

Le Commissaire aux Comptes

**AJC ARSENAL AUDIT**

---

Magali PAVLOVSKY

